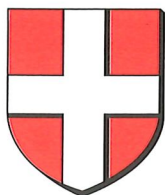


**MAIRIE
de
MOMMENHEIM**

67670



Tél. : 03.88.51.62.05
22, rue du Général de Gaulle
E-mail : mairie@mommenheim.fr
www.mommenheim.fr

SOUS-PREFECTURE

15 JUL. 2026

HAGUENAU-WISSEMBOURG

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°42/2026

Portant désignation des membres du comité de contrôle de la Société Publique Locale « Accueil du Jeune Enfant et de la Famille » (SPL AJEF).

Le Maire de la Commune de Mommenheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1531-1,

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Accueil du Jeune Enfant et de la Famille » (SPL AJEF), notamment son article 24.3, relatif au respect des règles communautaires dites « *in house* » et aux modalités de désignation des membres du comité de contrôle,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de recomposer le comité de contrôle de la SPL AJEF, dont le rôle est d'émettre un avis simple préalablement à tout projet de décision portant sur les orientations stratégiques, sur la gouvernance et la vie sociale ou sur l'activité opérationnelle de la SPL,

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de Mommenheim, actionnaire de la SP AJEF, de désigner ses représentants (élus et représentants de l'administration), appelés à siéger au sein du comité de contrôle,

ARRÊTE

Article 1er:

Sont désignés en qualité de membres, pour représenter la commune de Mommenheim au sein du comité de contrôle de la SPL AJEF :

- Madame Aurélia HEINRICH, adjointe au maire de Mommenheim
- Madame France WACKERMANN, secrétaire générale de la mairie de Mommenheim

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

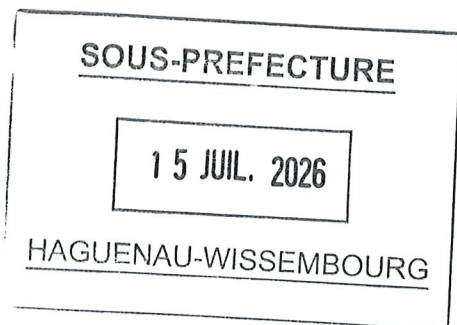
Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg, publié et inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Article 4 :

Le présent arrêté est notifié à ses bénéficiaires.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
- Intéressés,
- Mme la Présidente Directrice Générale de la SPL AJEF.



Fait à MOMMENHEIM, le 30/06/2026.



Le Maire,

A stylized handwritten signature in black ink.

Eric MULLER

Les soussignées reconnaissent avoir reçu un exemplaire de la présente décision, avoir pris connaissance des obligations qu'elle comporte et avoir été informé qu'elles disposent d'un délai de deux mois pour la contester auprès du tribunal administratif de Strasbourg.

Date : 30/06/2026.

Signatures :

Mme Aurélia HEINRICH

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Aurélia Heinrich".

Mme France WACKERMANN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "France Wackermann".